

VAL *de* SOMME

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SOMME

TOURISME 32

UN RICHE PROGRAMME D'ANIMATIONS POUR L'ETE



ACTUALITÉS

Les communes pavoisées

04



PATRIMOINE

Dossier spécial PLUI

11



JEUNESSE

Jeux enfants spécial vacances

24

SOMMAIRE

3-5 ACTUALITÉS

- L'actualité de nos communes

6-9 ENVIRONNEMENT

- Déchetterie de Villers-Bretonneux
- Stop aux dépôts sauvages
- Triez, apportez, compostez !
- Recyclez les tontes de gazon
- Attention ça chauffe !
- Hauts-de-France propres

10 COM DE COM

- Le budget 2018

11-22 DOSSIER SPÉCIAL PLUI

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

23 ÉQUIPEMENT

- Fibre optique : qui fait quoi ?

24-25 JEUNESSE

- Jeux enfants spécial vacances

26-27 CULTURE

- La médiathèque a opéré sa mue technologique

28-29 PATRIMOINE

- Histoire et patrimoine du Val de Somme

30-31 DANS NOS VILLAGES

- Fêtes et animations près de chez vous

32 TOURISME

- Programme de la saison estivale

OURS

Directeurs de publication : Alain Babaut et Denis Demarcy

Rédacteur en chef : Frédéric Pelletier

Comité de rédaction : Denis Demarcy, Nathalie Blot, Claire Amiable.

Crédits photos : Denis Demarcy, Serge Rondot, ISSN 1634/2771 - Dépôt légal 06 / 2018

Conception / Réalisation : **RÉSEC**

Communauté de Communes du Val de Somme
31 ter rue Gambetta - BP 70063
80800 CORBIE

Edito

L'acquisition des locaux de La Maisonnée, une question de solidarité

Alain Babaut, Président de la Communauté de Communes du Val de Somme, répond aux questions de Denis Demarcy, vice-président chargé de la communication.

Denis Demarcy : Aujourd'hui la Communauté de Communes veut acquérir les locaux occupés par La Maisonnée et ceux du Centre d'exploitation routière (CER), un ensemble immobilier situé à Corbie. Quel est le but de cette acquisition ?

Alain Babaut : Il s'agit-là d'une opportunité qui de toute évidence est une priorité. Lorsque le Conseil départemental a annoncé la mise en vente de ces bâtiments, notre devoir d'élus a été de tout faire pour que La Maisonnée puisse poursuivre ses actions. En effet, cette association fait un véritable travail d'insertion sur notre territoire et offre une deuxième chance à ceux qui n'ont pas réussi leur parcours de formation. Elle intervient également dans nos communes pour la réalisation de travaux qui exigent beaucoup de main-d'œuvre et que les artisans locaux ne pourraient pas s'engager à faire. Avec les baisses de dotation, le coût modéré des interventions de La Maisonnée dans nos villages est un bon moyen de maîtriser nos budgets.

DD : Quelle sera la destination de ces locaux au niveau de la Communauté de Communes ?

AB : Cette acquisition permettra à La Maisonnée, contre un loyer modéré, de rester dans ces murs et de continuer à rendre service aux communes et à tous ceux qui profitent de ses animations.

Le découpage concerté des locaux sera le suivant :

- une partie réservée pour l'activité de La Maisonnée,
- une 2^{ème} partie pour répondre aux besoins de stockage de matériel technique pour la CCVS,
- une dernière section sera réhabilitée en logement d'urgence. Ce nouveau logement complètera celui qui existe déjà à proximité et qui s'est révélé utile pour faire face, à plusieurs reprises, au relogement de familles privées de toit, lors d'incendie notamment. Et là il s'agit encore d'une question de solidarité.

DD : A quel moment aura lieu la transaction ?

AB : À partir du moment où il y a un consensus sur les actions à mener, nous pouvons engager cette opération qui sera effective au 2^{ème} semestre 2018. Je souhaiterais préciser que même si le coût est important (300 000 € HT), c'est à l'unanimité que les délégués communautaires ont approuvé cette proposition, faisant preuve d'une exemplaire solidarité qui bénéficiera à tout notre territoire.

Alain BABAUT

Maire de Corbie - Président de la Communauté de Communes du Val de Somme



La Maisonnée

Créée en 2008, l'association La Maisonnée s'est donnée pour objectif de lutter contre l'exclusion sociale et culturelle des personnes en difficulté qui résident à Corbie et dans ses environs.

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. La Maisonnée a signé une convention avec l'Etat qui lui permet d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.

Contacts : 03 22 09 79 64

L'actualité de nos communes

Val de Somme Le centre d'Interprétation Sir John Monash, au cœur de la 3^{ème} édition des Ambassadeurs Juniors du Tourisme

Les élèves de cours moyen des écoles du territoire ont eu la chance de faire partie des premières classes au monde à découvrir le Centre d'interprétation Sir John Monash. Des visites qui s'inscrivent dans le cadre d'un grand projet pédagogique original.

"Après la Grande Guerre en 2016, l'environnement en 2017 avec la découverte des étangs de la Barette, cette fois nous avons choisi de faire découvrir à nos écoliers le Centre d'Interprétation Sir John Monash. Ils ont la primeur des visites pédagogiques de ce complexe ultramoderne destiné à expliquer à des milliers de visiteurs le rôle des Australiens dans la Grande Guerre" explique Stéphane Chevin, vice-président de la Communauté de Communes chargé du tourisme.

500 futurs ambassadeurs

Vingt classes sont inscrites à ces visites dans ce grand dispositif intitulé "Les Ambassadeurs Juniors du Tourisme", ce qui représente près de 500 élèves. Un projet entièrement gratuit pour les écoles, l'entrée du Centre d'Interprétation étant gratuite, le transport et les guides étant pris en charge par la Communauté de Communes. *"En septembre, une première approche avec les enseignants, au Centre d'Interprétation*



encore en travaux, avait permis de préparer cette visite et nous avons réalisé un dossier pédagogique, sous forme d'une clé USB, distribué aux maîtres. Un carnet de visite a été également élaboré pour que chaque élève puisse noter ses impressions et découvertes après la visite" précisent Vincent Sicart, agent du patrimoine, chargé du suivi de ce projet à l'Office du Tourisme et Denis Demarcy qui guide les classes dans leur découverte du Centre d'Interprétation.

"Le centre est prévu pour des visites individuelles où chacun est équipé d'écouteurs branchés sur un smartphone. Pour les visites collectives des classes, nous avons créé un concept original d'immersion progressive dans le centre. Une première découverte qui leur donne l'envie de revenir avec

leur famille" confie Denis Demarcy. Le programme de chaque matinée comprend la découverte du Mémorial National Australien situé entre Villers-Bretonneux et Fouilloy et la visite du Centre d'Interprétation. Et à chaque fois, en pénétrant dans le Centre Sir John Monash, les enfants sont étonnés par la beauté, la modernité et la muséographie choisie pour ce lieu rempli de symboles et qui utilise les technologies les plus avancées.

Une fois rentrés en classe, les élèves devront réfléchir à la façon dont ils vont réutiliser les connaissances acquises pour promouvoir ce centre ultramoderne. Et à l'automne, ils seront tous invités à Vecquemont pour recevoir leur diplôme d'Ambassadeurs Juniors du Tourisme.

Val de Somme Les communes seront pavoisées toute l'année pour le centenaire

Pour honorer tous ceux qui, venus des 4 coins du monde, viendront cette année célébrer le centenaire et rappeler les valeurs liées à la paix, le Val de Somme a décidé de pavoiser les communes et les commerces de son territoire.

Si de nombreuses manifestations ont déjà eu lieu dans le cadre du centenaire

sur le Val de Somme depuis 2014, la Communauté de Communes a voulu soutenir toutes les initiatives de ses 33 communes qui sont réunies dans un programme commémoratif commun pour l'année 2018.

Et pour unifier son territoire, la CCVS a offert des packs de pavoisement aux

communes et des drapeaux et objets collectors aux commerces et acteurs du tourisme.

“De la marche du souvenir en Val de Somme du 25 février, au centenaire de l'armistice du 11 novembre au Mémorial National Australien de Fouilloy-Villers-Bretonneux, les rendez-vous sont variés et rappellent les batailles du Val de Somme” explique Stéphane Chevin, vice-président chargé du tourisme au sein de la CCVS.

Et pour donner une couleur commune pendant toute l'année à toutes ces actions et pour porter haut les valeurs de paix, les maires ont reçu un pack de pavoisement avec drapeaux et banderoles qu'ils ont installé librement dans leur commune, donnant un air de fête aux rues et bâtiments.

“Et grâce à un partenariat avec la Poste, nous avons pu envoyer à chaque commerçant un pack pour mettre leur vitrine aux couleurs du centenaire et nous leur offrons aussi des objets à distribuer aux touristes pour marquer l'événement comme porte-clés, marque-page ou stylo” poursuit le vice-président.



Cachy : la mairie

Val de Somme Le village d'entreprises ouvre bientôt : réservez votre espace !

Vous souhaitez développer votre activité et vous êtes à la recherche d'un local adapté à vos besoins ? La Communauté de Communes vous propose des bâtiments fonctionnels et des services à la carte :

- bureaux pourvus en mobilier, salle de réunion, service d'accueil personnalisé (réception des livraisons, équipements bureautiques, messagerie...), places de parking réservées,
- 6 ateliers dédiés à l'accueil d'activités artisanales (70 à 167 m²).

Le village d'entreprises du Val de Somme est idéalement situé, à l'entrée de l'autoroute A29 et à 10 minutes d'Amiens.

Pour plus de renseignements, contactez
Frédéric PELLETIER, Directeur de la Communauté
de Communes, au 03 22 96 05 96.

Val de Somme Le circuit “Mémoires en perspectives” inauguré par les délégués communautaires

A l'occasion du centenaire, la Communauté de Communes du Val de Somme a créé un circuit rappelant l'action de 4 personnages qui sont entrés dans l'Histoire à l'issue de la Grande Guerre. Les quatre anamorphoses du circuit “Mémoires en perspectives” ont été inaugurées samedi 21 avril sous un soleil radieux à Vaux-sur-Somme, au Hamel, à Bussy-lès-Daours et à Cachy par les délégués communautaires. Les cérémonies ont commencé à Vaux-sur-Somme où il s'agissait de rappeler que 100 ans auparavant, jour pour jour, la carrière aérienne du “Baron Rouge” prenait fin. *“Le haut commandement anglais, dès qu'il fut informé que Richthofen, l'as des as allemand, était tombé dans les lignes britanniques le 21 avril 1918, donna l'ordre de lui faire des funérailles solennelles”* écrivait le journal l'Excelsior le 4 mai 1918.

C'est dans un esprit de respect et de volonté de rapprochement, de réconciliation et d'amitié entre les peuples européens que se sont exprimés au cours de la journée, Alain Babaut le président de la Communauté de Communes, le Lieutenant-Colonel Rex de l'escadrille Richthofen à Vaux-sur-Somme et le général Péron, représentant le Comité Guynemer, à Cachy sur la place de l'Escadrille des Cigognes.

L'Australie n'a pas été oubliée au Hamel avec le dévoilement d'une œuvre mémorielle rappelant le génie stratégique que fut le général Georges Monash.

Et du côté des Français, on célébra à Bussy-lès-Daours la venue de Clemenceau, président du Conseil, le 7 juillet 1918, où il remercia les forces australiennes pour leur victoire lors de la bataille de Le Hamel, trois jours auparavant. *“Il nous appartient désormais avec notre Office de Tourisme, de faire vivre ce circuit de la mémoire situé dans quatre villages de notre territoire”* a conclu Alain Babaut à l'issue d'une journée très chargée en émotion.



À savoir

Quatre anamorphoses ont été inaugurées sur le Val de Somme. Chacune d'elles évoque un personnage historique de la Grande Guerre :

- Le Baron Rouge à Vaux-sur-Somme
- Le général John Monash au Hamel
- Clemenceau à Bussy-lès-Daours
- Georges Guynemer à Cachy

Pour visualiser ces anamorphoses, il faut se situer sur un petit plot à plusieurs mètres de chaque œuvre pour être dans un axe particulier.

Ce qui permet, par la superposition de différentes plaques, au regard de composer le visuel se rapportant à chaque personnage.



John Monash à Le Hamel

La déchetterie de Villers-Bretonneux

Ouverte à tous, 6 jours sur 7

Tout comme celle de Corbie, la déchetterie de Villers-Bretonneux est ouverte à tous les habitants de la Communauté de Communes du Val de Somme.

Alors n'hésitez pas à vous rendre dans cette nouvelle déchetterie qui n'offre que des avantages :

- ouverte du mardi au dimanche
- large amplitude horaire et 38 heures d'ouverture sur la semaine
- vidage facile, directement au sol
- manœuvres aisées autour de larges cellules
- recyclage optimisé pour les dosettes de café en alu (nespresso uniquement), les cartouches d'encre, les radiographies, etc.
- espace recyclerie pour déposer vos objets (jouets, bibelots, meubles...) qui peuvent encore servir.



Horaires d'ouverture Villers-Bretonneux

Du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le dimanche de 9 h à 12 h

Corbie

Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le dimanche de 9 h à 12 h

La même carte

Si vous fréquentez déjà la déchetterie de Corbie, c'est la même carte qui vous donne accès à la déchetterie de Villers-Bretonneux.

Vous n'avez pas de démarche supplémentaire à faire.

Stop aux dépôts sauvages

Aller poser un sac d'ordures ménagères sur la voie publique, pour "économiser" une sortie de bac est un bien mauvais calcul. Vous risquez une forte amende, alors que la présentation d'un bac de 140 litres ne vous coûte que deux euros de tarification incitative.

Le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, engagera des poursuites contre les personnes qui auront déposé des encombrants ou des ordures ménagères en dehors des dispositifs prévus : chaque habitation est dotée d'un bac à couvercle vert et les déchetteries sont accessibles à tous. Nos villages et nos paysages ne méritent pas d'être dégradés par des personnes malveillantes.



Triez, apportez, compostez !

Trier les emballages, mener son verre et son papier au point d'apport volontaire, composter ses déchets de cuisine et de jardin : trois gestes qui vont considérablement réduire vos déchets ultimes, ceux que vous mettez dans votre bac à couvercle vert.

Triez

Le tri c'est facile

Une seule question à vous poser : **est-ce un emballage ?**

Si oui, vous pouvez le mettre au bac de tri (couvercle jaune).

Le tri c'est important

Pourquoi jeter bêtement quand un simple geste permet de recycler vos emballages ? Ce que vous jetez dans le bac à couvercle vert est enfoui et perdu à tout jamais. Ce que vous mettez dans le bac de tri sert à fabriquer de nouvelles matières et de nouveaux objets.

EMBALLAGES EN CARTON, PLASTIQUE ET MÉTAL



Emballages et briques en carton



Bouteilles, bidons et flacons en plastique



Tous les autres emballages en plastique



Emballages en métal

Apportez

Verre et papier sont à déposer dans les colonnes d'apport volontaire qui sont près de chez vous.

Le verre est recyclable à l'infini et le papier a sept vies. Ne nous privons pas de cette opportunité pour préserver les ressources naturelles.

EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre



Pots et bocaux en verre

TOUS LES PAPIERS



Journaux, magazines, annuaires, catalogues, courriers, lettres, enveloppes...



Compostez

Épluchures, marc de café, pain rassis, restes de repas (sans viande qui risque d'attirer les nuisibles), etc.

Vous pouvez mettre tous vos déchets de cuisine au compost. La nature s'occupe du reste et vous jetez ainsi moins dans

vos bac à couvercle vert. Tout le monde est gagnant d'autant plus qu'une fois la phase de décomposition achevée, vous obtenez du terreau pour vos prochaines plantations.

Pour davantage de renseignements, contactez l'ambassadrice du tri au 03 22 96 35 93 ou au 07 83 08 03 36.

Recyclez les tontes de gazon

Avec le retour des beaux jours, les tontes reprennent. Et avec elles, les voyages à la déchetterie s'enchaînent. Mais il existe d'autres solutions qui peuvent vous permettre de valoriser vos déchets verts.



Le compostage

Pour un bon compost, il faut "du vert" (les tontes notamment) et "du brun" (des branches, des feuilles mortes...). De temps en temps vous pouvez donc vider votre panier de tonte dans le composteur, pour y apporter la matière azotée dont il a besoin. Pensez à bien mélanger pour favoriser le travail des micro-organismes qui activent le travail de décomposition des déchets.

Autre solution : dans un coin du jardin aménagez un espace réservé aux seules tontes

Le mulching

L'herbe coupée est laissée sur place pour nourrir votre sol lors de la phase de décomposition.

Attention toutefois à ce que la quantité de broyat ne s'accumule pas trop, au risque d'étouffer votre pelouse.



Le paillage

Étalez en couche épaisse vos tontes au pied des arbres, des arbustes et des haies. Vous protégez ainsi la terre du dessèchement, vous empêchez les mauvaises herbes de se développer, et vous améliorez la qualité de votre sol grâce à cet amendement.

Vous pouvez aussi utiliser vos tontes au potager, au pied des légumes. Travaillez alors en fine couche pour que l'herbe fraîchement coupée se décompose rapidement.



Attention ça chauffe !

Eric Chitcatt est venu à la rencontre des élèves de la Communauté de Communes pour sensibiliser les élèves sur le réchauffement climatique.

De bons réflexes pour la planète

On l'avait vu faire son show auprès des enfants et des adolescents sur le tri des déchets, sur le compostage, sur les économies d'énergie. Cette fois Éric Chitcatt, comédien et animateur hors pair, est venu au contact des élèves et des

collégiens du Val de Somme pour les mettre en garde sur les conséquences du réchauffement climatique et pour leur donner les bons réflexes pour préserver la planète.

Jamais dans la sinistrose mais avec humour et la volonté positive de s'en sortir tous ensemble. Prenant des exemples concrets pour montrer la part de responsabilité des humains dans l'augmentation des gaz à effet de serre, le comédien a montré les solutions alternatives du côté des énergies renouvelables. Les jeunes ont facilement

adhéré à ses démonstrations, aux jeux qu'il a proposés et aux chansons que tous ont reprises en chœur.

Au cours de quatorze spectacles programmés sur le Val de Somme du 10 au 20 avril, ce sont environ 1 600 élèves qui sont venus écouter ces bonnes paroles, à relayer bien sûr en classe et en famille.

Pour visionner la bande annonce du spectacle : www.baattentioncachauvre.lechapiteauvert.fr

Opération Hauts-de-France propres Encore trop de déchets ramassés par les volontaires

Pour la deuxième année, la Communauté de Communes du Val de Somme a coordonné la distribution du matériel, gants, sacs et chabubles pour l'organisation du grand nettoyage du territoire dans le cadre de l'opération Hauts-de-France propres., avec un accueil apprécié de toutes les associations et institutions participantes. Sur le terrain, chasseurs, pêcheurs, randonneurs mais aussi associations et habitants ont pris part aux matinées de ramassage des déchets dans les communes participantes. Les élèves ont aussi été associés à ce grand mouvement citoyen comme à Corbie où l'on pouvait constater la présence de 2 classes de 6^e du collège Eugène Lefebvre, toutes les classes de 4^e du collège Sainte-Colette et environ 50 élèves du lycée Sainte-Colette. S'il y a eu encore beaucoup trop de déchets à ramasser cette année, preuve du non-respect de l'environnement par beaucoup d'habitants, la tendance

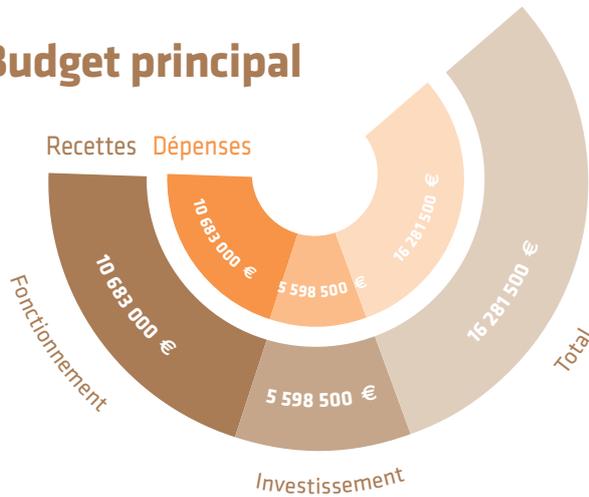
est quand même à la baisse au niveau des volumes collectés. Les canettes en verre représentant le plus gros pourcentage parmi tous les déchets ramassés. Par contre dans beaucoup de villages, les participants ont ramassé plus de gros objets divers sur la voie publique.



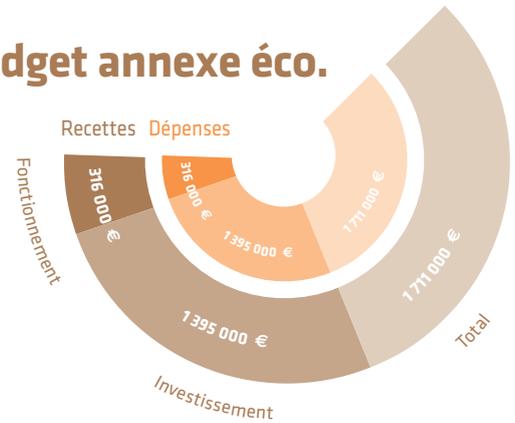
Société de chasse Daours/Vecquemont

Budget 2018 : dépenses et recettes

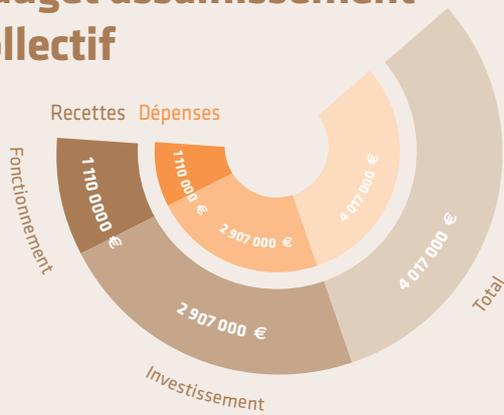
Budget principal



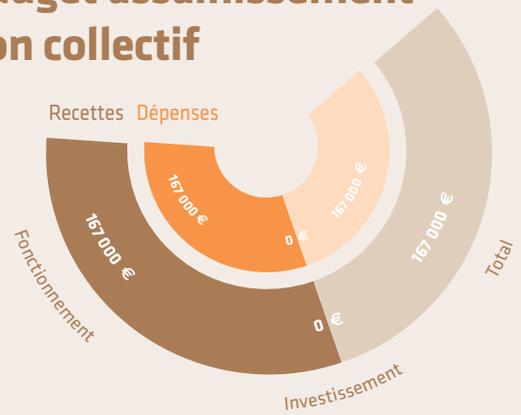
Budget annexe éco.



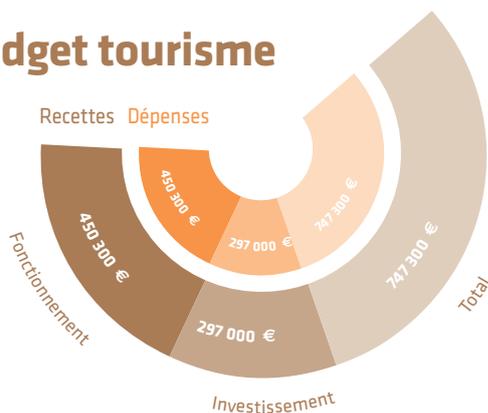
Budget assainissement collectif



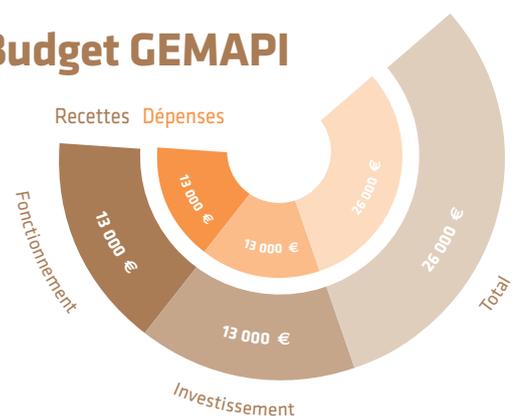
Budget assainissement non collectif



Budget tourisme



Budget GEMAPI



Dossier spécial : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Le diagnostic



Chipilly

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : le diagnostic

Pourquoi élaborer un PLUI ?

Les activités quotidiennes des habitants se font au sein de grands bassins de vie. L'échelle intercommunale est alors davantage pertinente pour répondre aux besoins des habitants qui vont aussi chercher des services, des emplois dans les territoires environnants comme le Pays du Coquelicot ou Amiens Métropole. Le PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, s'inscrit donc dans une vision stratégique qui va au-delà des limites administratives, dans un objectif d'anticipation des besoins des habitants du Val de Somme à 10 ou 15 ans.

Le diagnostic, première étape du PLUI

Comprendre le Val de Somme et ses interactions avec les territoires voisins est l'objectif du diagnostic.

De multiples thèmes sont abordés pour cela.

L'ensemble des communes a participé aux travaux ainsi que les acteurs du territoire et les Personnes Publiques Associées (PPA).



Les thèmes abordés dans un diagnostic de PLUI

Un environnement à protéger

Dans le cadre du PLUI, l'environnement doit être abordé sous deux angles, à la fois au sens "nature", nécessaire à tous les êtres vivants et au sens "cadre de vie", nécessaire aux personnes. Ces deux dimensions sont intimement liées, une nature préservée contribue à créer un cadre de vie de qualité pour les personnes.

Cet environnement riche est un atout majeur du Val de Somme pour le tourisme vert.

Au sens Nature, le Val de Somme recèle des richesses exceptionnelles. Elles sont liées en particulier à la présence de vallées humides : les rivières de la Somme, de l'Ancre et de l'Hallue coulent sur le territoire, entourées par endroits de marais, d'étangs et de boisements. Ces espaces abritent une riche biodiversité : plantes, oiseaux, insectes, amphibiens, reptiles, etc.

En plus des vallées humides, le territoire du Val de Somme accueille quelques boisements et quelques larris (des coteaux calcaires typiques de la Picardie qui abritent une faune et une flore spécifiques).



Les étangs de la Barette

Les zones humides : un enjeu majeur

Les terrains habituellement inondés ou gorgés d'eau, comme des marais ou des prairies humides, constituent des zones humides. Ces zones abritent une biodiversité importante et rendent des services essentiels en matière de gestion hydraulique (tamponnement, filtrage).

Le Val de Somme comprend de

nombreuses zones humides (en fond de vallée principalement), qui devront faire l'objet d'une protection dans le PLUI.

Les activités d'élevage participent à l'entretien des prairies et donc des zones humides. Le diagnostic agricole a relevé de graves difficultés pour les secteurs de l'élevage, qui en plus de leurs conséquences économiques et humaines, risquent d'impacter négativement ces zones humides.

Le paysage, un héritage du passé, un patrimoine, un enjeu pour l'avenir

Le paysage se définit comme la perception visuelle que nous avons de notre environnement. Il revêt une dimension subjective car cette perception dépend de l'observateur, de sa culture, de sa sensibilité. C'est aussi un héritage du passé susceptible d'évoluer selon les décisions prises en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.



Un patrimoine bâti et rural à valoriser

La Somme ayant été le théâtre de conflits majeurs par le passé, le département s'est vu amputé d'une partie importante de son patrimoine bâti. Pourtant le Val de Somme recèle encore de nombreux bâtiments qui témoignent

de son passé et constituent une partie de son héritage culturel.

Si on compte plusieurs monuments emblématiques sur le territoire (9 monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques), c'est surtout la profusion d'un patrimoine plus "ordinaire" qui fait le charme et l'identité du Val de Somme.

On peut dénombrer 70 bâtiments remarquables (maisons, fermes, église...), 10 éléments de patrimoine industriel qui témoignent de l'importance qu'a eu l'industrie textile dans le développement du territoire et 90 éléments de patrimoine rural (places vertes, arbres remarquables, mares historiques...).



A Sailly-le-Sec



A Lahoussoye

Un territoire marqué par la Grande Guerre

Dans le Val de Somme, les événements de la Première Guerre mondiale font l'objet d'une tradition mémorielle bien vivante aujourd'hui dans des sites très visités mais aussi dans les nombreux cimetières britanniques répartis sur l'ensemble des communes.

Depuis 2011, une démarche franco-belge a été lancée pour inscrire les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front ouest) au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les mémoriaux australiens de Villers-Bretonneux et Le Hamel font partie

du dossier de candidature. Si cette démarche aboutit, elle conférera plus de notoriété à ces sites, mais cela nécessitera également d'importantes

mesures pour leur préservation et la mise en valeur générale du territoire. L'inscription est espérée pour l'été 2018.



Mémorial australien de Le Hamel

Des risques à prendre en compte

Les inondations

L'environnement naturel riche, lié à la présence de cours d'eau (Somme, Ancre, Hallue) et le relief particulier font du Val de Somme un territoire particulièrement exposé aux risques d'inondation.

Le territoire est couvert par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de la Somme et de ses affluents. Ce plan est très lacunaire sur les risques de ruissellement et coulées de boue. Une étude consacrée à la gestion des eaux pluviales, intégrée au PLUI, permettra de mieux identifier les dysfonctionnements en matière de ruissellement.

D'autres risques...

Le territoire accueille 25 installations classées pour la Protection de l'Environnement, dont 2 installations SEVESO (seuil bas). Ces derniers, en raison des risques qu'ils génèrent, sont soumis à une réglementation européenne spécifique.

12 communes sont traversées par des canalisations de gaz et 4 par des canalisations d'hydrocarbures liquides. Ces



Le canal de la Somme à Chipilly

canalisations sont entourées par des zones de dangers, à l'intérieur desquelles la constructibilité est limitée, particulièrement pour les Établissements Recevant du Public. Le Val de Somme est concerné par 2 autres risques généralisés sur l'ensemble du département : la présence dans le sol d'engins de guerre, héritée de la Première Guerre mondiale et la présence de cavités souterraines (muches, cagnas, anciennes carrières...) qui peuvent s'effondrer ou s'affaisser. Ces risques n'étant pas précisément localisés, leur prise en compte dans le PLUI n'est pas possible.

La cabanisation, un héritage culturel aux enjeux multiples

Dans son plan d'action, le Programme Local de l'Habitat du Val de Somme 2016-2020 a pointé la nécessité de travailler sur les "Habitats Légers de loisirs". Dans le cadre du PLUI, un diagnostic a été réalisé. La notion d'Habitat Léger de Loisirs (HLL) est définie dans le Code de l'urbanisme. Cette définition ne correspond pas au phénomène en cours dans le Val de Somme, qui correspond davantage au terme de cabanisation.

La cabanisation consiste en une construction (sans permis et avec moyens de fortune) servant d'habitat occasionnel ou permanent. Elle se matérialise par une réappropriation et/ou extension de cabanons traditionnels et/ou par le stationnement, sans autorisation, de caravanes ou de mobil homes auxquels sont ajoutés terrasses, auvents ou clôtures. Les problématiques posées par cette pratique concernent à la fois la sécurité des biens et des personnes, la salubrité des lieux, l'indignité de l'habitat, etc.

À l'issue du diagnostic, on dénombre dans le Val de Somme près de 600 cabanes. Le nombre de ces constructions, situées en dehors de tout périmètre de protection environnementale ou de risque, est estimé entre 110 et 140, soit seulement 18 à 23 % des constructions recensées. Dans le cadre du PLUI, la suite du travail à l'horizon 2019 sera d'intégrer la problématique d'occupation à l'année dans un programme d'action lié à l'habitat et d'intégrer la dimension environnementale, dans un zonage et un règlement approprié au secteur. Une stratégie d'intervention collective restera alors à construire.



L'évolution de la population a créé de nouveaux besoins

L'environnement, les patrimoines, les paysages, les risques sont d'autant d'éléments composant le cadre territorial. À l'intérieur de ce cadre, une population vit, habite, travaille, se divertit, consomme, se déplace.

L'analyse démographique est le point de départ de toute réflexion prospective dans le domaine de l'aménagement du territoire.



La médiathèque intercommunale

Comme partout en France, le vieillissement de la population est un paramètre à prendre en compte

En effet, l'évolution de la population génère une évolution des besoins qu'il est nécessaire d'anticiper. Ces besoins concernent aussi bien le logement que les équipements et services ou encore la mobilité.

La croissance démographique est continue depuis les années 60 mais la faiblesse du solde naturel demeure un trait marquant du territoire

Une production de logements qui rend difficile le parcours résidentiel des ménages

Le parcours résidentiel représente l'ensemble des logements occupés par un individu tout au long de sa vie à partir du domicile parental. La structure de l'offre de logements du Val de Somme crée des inégalités

dans l'exercice de ces parcours résidentiels :

- Les caractéristiques dominantes de l'offre (individuels, grands logements, accession à la propriété) favorisent les

familles. Elles laissent de côté les petits ménages en demande de mobilité résidentielle (jeunes, seniors, séparés, isolés...).

- L'écart grandissant entre taille de logements (4,6 pièces en moyenne) et taille des ménages (2,4 personnes en moyenne) touche tous les statuts d'occupation y compris le secteur locatif.

À ceci s'ajoutent des niveaux de prix qui rendent l'accès au logement par certains ménages plus difficiles (jeunes, primo-accédants, familles monoparentales, personnes âgées...). L'offre résidentielle nouvelle doit s'adapter aux besoins générés par la nouvelle composition et les nouveaux modes de vie des ménages, ainsi qu'aux paysages remarquables du Val de Somme.



Constructions à Fouillois

La mobilité : le lien entre toutes les tranches de vie

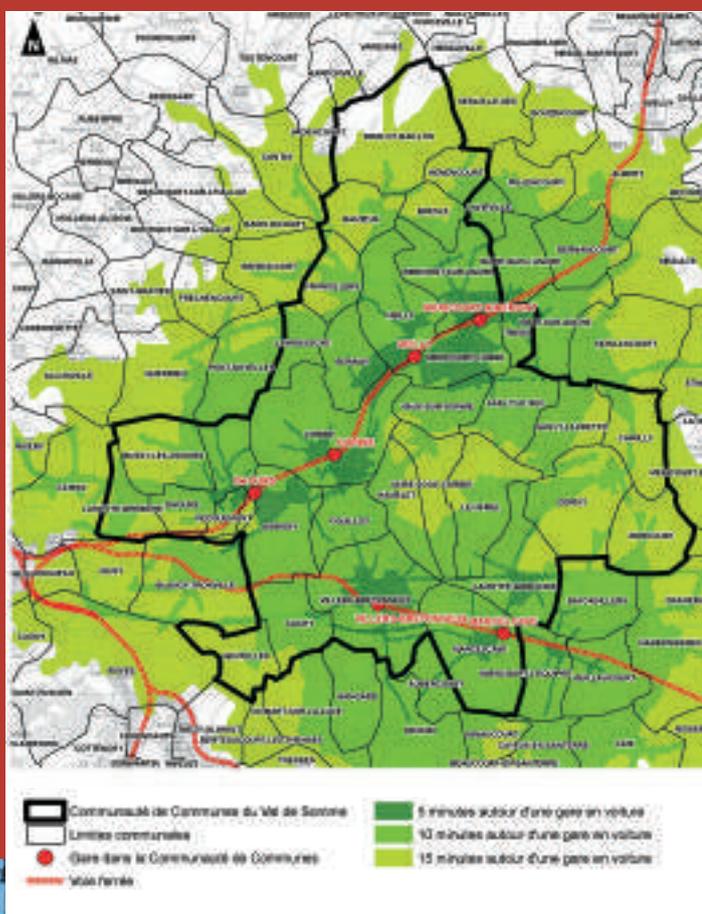
Chaque jour nous nous déplaçons pour différents motifs : travailler, étudier, faire des achats, accéder à des services, nous distraire, etc.

La mobilité est au cœur des enjeux d'aménagement du territoire mais aussi des enjeux sociétaux :

- préservation de l'environnement (rejet de gaz à effet de serre),
- santé publique (qualité de l'air),
- inclusion sociale,
- développement économique,
- précarité énergétique.

Une importante desserte ferroviaire

Le Val de Somme dispose d'un atout peu répandu dans le Grand Amiénois : une importante desserte ferroviaire. En effet, le territoire est traversé par deux lignes de train et est ponctué de 6 gares ou arrêts ferroviaires. Comme le montre la carte ci-contre, la majorité des communes se trouvent à moins de 10 minutes en voiture d'une gare. De plus, le nombre de trains desservant le territoire a doublé ces 15 dernières années. Bien qu'en hausse constante, l'utilisation des transports en commun ne représente que 5 % des déplacements et 7 % de la distance parcourue. C'est dans ce contexte très favorable mais perfectible que le PLUI intègre la démarche Aménagement et Urbanisme Orienté vers le Rail (AUOR). L'objectif de cette démarche est de favoriser une mobilité durable par des politiques d'aménagement de l'espace.



La gare de Méricourt-Ribemont

Un environnement économique complexe

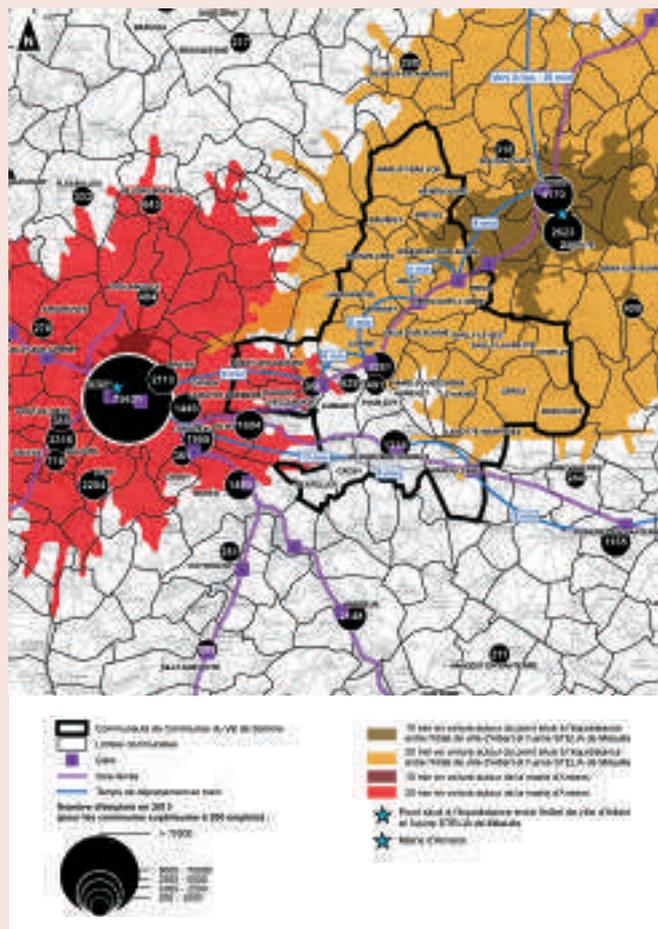
Le Val de Somme se situe dans un environnement économique complexe. L'économie du Val de Somme fonctionne en interdépendance avec celle des territoires qui l'entourent. L'intercommunalité est entourée par deux pôles économiques relativement importants : l'agglomération amiénoise, véritable cœur économique de la Somme et Albert-Méaulte qui bénéficie d'un dynamisme marqué et d'une forte visibilité grâce aux activités aéronautiques. Ainsi en 2013, le Val de Somme comptait 59 emplois pour 100 actifs occupés habitant le Val de Somme (on appelle cet indicateur la concentration d'emploi) : cela signifie que chaque jour, de nombreux actifs vont travailler à l'extérieur, notamment en direction de l'agglomération amiénoise.

Un tissu local diversifié

D'après l'INSEE, on dénombre environ 6 300 emplois sur le territoire. 5 000 d'entre eux sont géographiquement concentrés dans quelques communes, toutes situées dans le même secteur géographique :

Corbie (2 300 emplois environ), Villers-Bretonneux (1 300), Aubigny (640), Fouilloy (500), Daours/Vecquemont (450).

Si le tissu économique local est dominé par le secteur tertiaire, il demeure plus diversifié que la moyenne du Pays



du Grand Amiénois, grâce à un secteur industriel relativement développé. Le Val de Somme peut notamment s'appuyer sur plusieurs sites industriels et de recherches importants.

Le potentiel économique à l'étude



L'usine Roquette à Vecquemont

Une réflexion sur le potentiel économique du territoire est menée en complémentarité du PLUI.

Aujourd'hui, 3 piliers tests sont investis :

- l'identité du territoire et son rayonnement,
- l'économie du "bien-être" et du "bien vivre",
- le cluster de la logistique du futur.

Si les zones d'activités représentent les espaces économiques les plus visibles, elles sont loin d'accueillir l'ensemble des activités du territoire. En 2015, les zones d'activité du Val de Somme réunissaient 811 emplois, soit 15 % de l'emploi salarié. Ces espaces sont néanmoins importants pour accueillir des activités génératrices de nuisances qui ne peuvent s'installer à proximité des habitations ou des établissements recevant du public (les industries par exemple). Ils sont définis dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Amiénois.

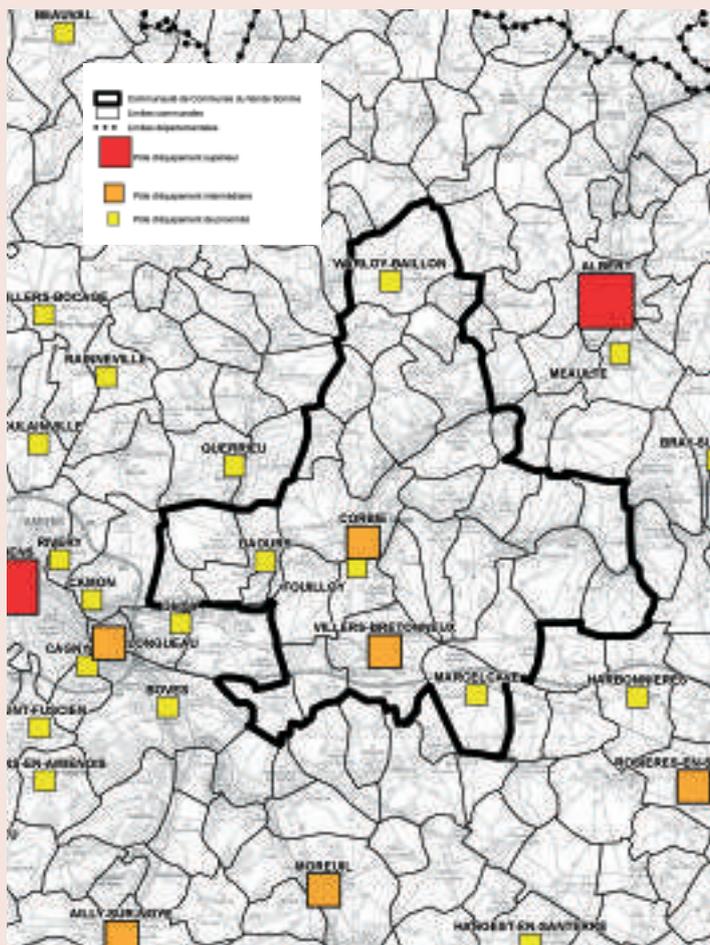
Les différents pôles du Val de Somme

Les équipements, commerces et services répondent à de nombreux besoins de personnes qui habitent sur le territoire, mais aussi des touristes : s'alimenter, se soigner, se distraire, accéder à la culture, à l'éducation, etc.

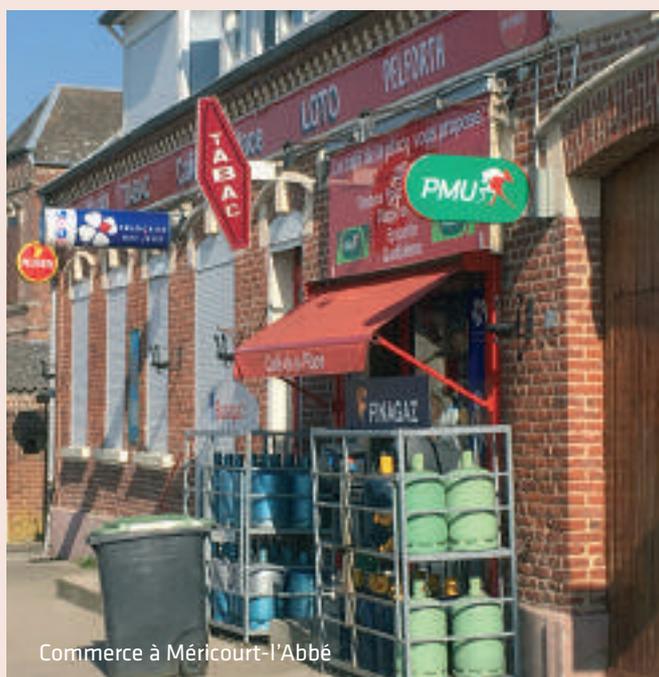
On parle de pôle quand une commune réunit une offre d'équipements, commerces et services relativement importante.

Le Val de Somme accueille 4 pôles de proximité, selon la définition de l'INSEE, (Warloy-Baillon, Daours, Fouillois et Marcelcave), c'est-à-dire des communes dans lesquelles on trouve une réponse aux besoins les plus courants et 2 pôles intermédiaires (Corbie et Villers-Bretonneux) où l'on peut trouver aussi une réponse à des besoins plus occasionnels. Il n'y a pas de pôle majeur sur le territoire mais il y en a autour (Albert et Amiens).

De plus, Corbie offre plusieurs équipements, commerces et services de niveau supérieur comme un hôpital, des salles de spectacle.



Une offre d'équipements, commerces et services qui doit s'adapter à l'évolution des besoins et des pratiques



Le territoire est confronté à différents défis, notamment : s'adapter aux évolutions démographiques en cours et au vieillissement de la population qui génère de nouveaux besoins.

L'objectif est de répondre aux évolutions des modes de vie. De nombreux élus constatent que la population augmente sans que cela se ressente sur la demande ou l'offre d'équipements, commerces et services.

Ainsi, de plus en plus d'habitants habitent sur le territoire mais consomment et accèdent aux équipements et services en dehors (près de leur lieu de travail par exemple).

D'un autre côté, de nouvelles pratiques apparaissent comme la création de maisons de santé qui permet de répondre aux besoins de soins en milieu rural où le développement de la diversification agricole qui vient par exemple compléter le commerce traditionnel par la vente

Le foncier

Le cadre territorial et le fonctionnement du territoire reposent sur un support : le foncier.

Loin de réduire le projet de territoire à la seule dimension foncière, le PLUI doit néanmoins accorder une attention particulière à cette ressource, matière première de l'aménagement de l'espace.

Le foncier est un enjeu transversal. Il peut faire l'objet d'usages concurrents : usages urbains (habitat, économie, équipements), accueil d'infrastructures, usages agricoles... Il accueille également des milieux naturels. Sans régulation, certains usages peuvent prendre le pas sur les autres. Le PLUI, en définissant le droit des sols, constituera un outil essentiel de régulation et de maîtrise du foncier.

Depuis le début des années 2000, la loi a considérablement évolué pour faire des documents d'urbanisme (comme le PLUI) des outils de lutte contre l'étalement urbain : il s'agit de promouvoir un modèle de développement plus dense et moins consommateur d'espaces naturels et agricoles.

Un territoire agricole qui s'urbanise rapidement

Le Val de Somme est occupé en majorité par des espaces à vocation agricole. Près de 74 % de l'espace est occupé par des parcelles cultivées et 6 % de prairies. Les espaces naturels, qu'il s'agisse de forêts ou de surfaces en eau, représentent un peu plus de 10 % de l'espace de la Communauté de Communes. Les espaces urbanisés représentent quant à eux 8 % environ de la surface intercommunale.

Ainsi l'espace urbanisé est encore largement minoritaire.

Néanmoins, on observe une urbanisation rapide du territoire : entre 2002 et 2016, 206 ha sont passés d'un usage agricole ou naturel à un usage urbain. Cela représente une progression de 12 % et correspond à peu près aux espaces urbains d'une commune comme Villers-Bretonneux.

Un travail complexe

Compte tenu de l'histoire du Val de Somme, intimement liée à l'industrie textile notamment, une démarche de renouvellement urbain globale est mise en place en complément du PLUI.

Ayant pour objectif l'élaboration de projets urbains d'envergure porteurs de développement, le travail en cours s'attache à étudier 4 sites stratégiques :

- le quartier de gare à Corbie,

- le quartier de gare de Villers-Bretonneux,

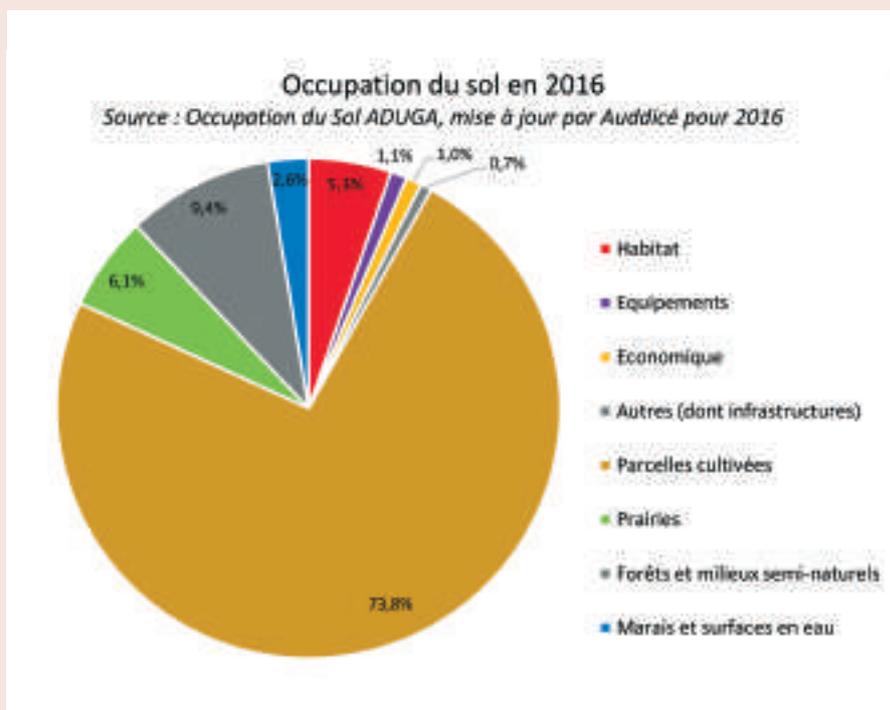
- la friche Mailcott et son voisinage à Villers-Bretonneux,

- la friche de l'ancienne bonneterie à Marcelcave.

Mobiliser le foncier disponible dans les tissus déjà bâtis

Dans chaque ville ou village du Val de Somme, on trouve divers terrains qui pourraient être mobilisés avant d'envisager des extensions urbaines sur le domaine agricole ou naturel. Il s'agit soit de dents creuses (c'est-à-dire de terrains non bâtis, au sein de secteurs urbanisés), soit de friches bâties (terrains bâtis laissés à l'abandon), soit de terrains sous utilisés ou susceptibles de changer d'usage.

Les logements vacants et délaissés constituent également un potentiel qui peut être mobilisé.



A partir du diagnostic, les référents PLUI ont travaillé 15 enjeux transversaux et synthétiques qui vont servir à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce maîtresse du PLUI.

ENJEU N°1

Un développement du territoire qui s'appuie sur des richesses patrimoniales (patrimoine bâti, naturel, culturel) et paysagères.

ENJEU N°2

La prise en compte dans l'aménagement des risques naturels (inondation, mouvement de terrain) ou technologiques de la sécurité routière, des nuisances et des pollutions avérées ou potentielles.

ENJEU N°3

Agir pour gérer le phénomène de cabanisation afin de remédier aux différents problèmes qu'il pose (illégalité, logement indigne, dommages à l'environnement, sécurité des biens et des personnes).

ENJEU N°4

Un dynamisme démographique et un renouvellement des générations organisé, solidaire entre les communes et raisonné en termes d'accès aux équipements et aux services (importance des pôles gare).

ENJEU N°5

La production d'une offre de logements suffisante et diversifiée qui accompagne la demande et les évolutions sociodémographiques du territoire et qui met en valeur le Val de Somme.

ENJEU N°6

L'amélioration thermique du parc de logements existant, son adaptation au vieillissement et au handicap et la résorption des situations d'habitat indigne.

ENJEU N°7

Une mobilisation de foncier en adéquation avec les futurs besoins du projet, accompagnée d'une prospection foncière permettant le passage à l'opérationnel des terrains constructibles.

ENJEU N°8

La réduction de la consommation foncière, notamment par la mise en valeur des potentialités de densification et de renouvellement urbain, par la lutte contre la vacance structurelle et par la reconstruction du bâti agricole.

ENJEU N°9

Une offre d'équipements qui s'adapte aux évolutions de la population et de ses besoins.

ENJEU N°10

La possibilité pour tous d'accéder à l'emploi, aux équipements, commerces et services notamment grâce au maillage du territoire par des pôles équitables répartis et aisément accessibles.

ENJEU N°11

Une agriculture prospère et diversifiée qui contribue à l'économie du territoire, qui participe à la qualité de l'environnement et qui répond aux besoins de la population et des touristes (vente directe, hébergement, services).

ENJEU N°12

L'amélioration de la desserte ferroviaire et sa mise en valeur, notamment par l'urbanisme des quartiers de gare et la mise en place de la multimodalité.

ENJEU N°13

L'amélioration et la valorisation des possibilités de se déplacer à pied et à vélo pour les habitants comme pour les touristes.

ENJEU N°14

Le positionnement, l'image et l'attractivité du territoire vis-à-vis des ménages, des entreprises, des touristes au sein du futur pôle métropolitain et au-delà.

ENJEU N°15

Un projet d'aménagement partagé notamment par la Communauté de Communes, les communes, les habitants, grâce à une large communication.





La concertation avec la population

La Communauté de Communes a mis en place dans chaque commune un cahier de concertation destiné à recevoir les remarques, observations et questions des habitants. Un site dédié propose également dès aujourd'hui un forum questions/ réponses :

<http://participation.institut-auddice.com/CCVDS>

Des articles réguliers paraissent dans la presse locale et sur le bulletin intercommunal. Des animations sont également organisées à destination des habitants : concours photos, exposition, réunions publiques, séminaire de réhabilitation.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI du Val de Somme, une brochure plus complète sur le diagnostic du territoire sera prochainement à votre disposition dans votre mairie

Les dates à venir

Participation aux Journées du patrimoine

Vendredi 14 septembre, avec le conseil architectural du CAUE 80

Découverte de l'évolution de l'habitat rural

“les Maisons en Val de Somme”

Mercredis 18 juillet à Marcelcave et 22 août à Daours et Vecquemont

Visites gratuites sur inscription à l'office de tourisme

Places limitées - Tél.: 03 22 96 95 76

Concours photo

“paysages habités” Du 11 juin au 11 octobre

Exposition “Les maisons traditionnelles de la Somme”

Exposition itinérante dans les communes.

En partenariat avec le CAUE 80.



Fibre optique : qui fait quoi ?



somme
numérique



financent les travaux de déploiement de la fibre dans les communes du Val de Somme



et sa filiale TUTOR Somme sont chargés de gérer le réseau fibre. C'est COVAGE qui vous raccorde et qui active votre ligne fibre.



comcable
la fibre et plus encore
09 69 360 120

Coriolis
09 70 71 55 55

K-net
09 72 350 350

.nordnet.
34 20

ozone
09 73 01 1000

LA FIBRE
videofutur
09 70 25 26 27

6 opérateurs utilisent et commercialisent le réseau de fibre optique. Contactez-les pour connaître leurs offres.

Les prochaines communes raccordées

En 2018, les travaux de raccordement se poursuivent dans le Val de Somme. La prochaine commercialisation est prévue début 2019 pour les communes de : Villers-Bretonneux, Le Hamel, Cachy, Gentelles. Viendront ensuite Marcelcave, Lamotte-Warfusée, Cerisy, Sailly-Laurette, Chipilly, Morcourt, Daours, Bussy-les-Daours, Lamotte-Brebière et Vecquemont, dès le 2^{ème} trimestre 2019. Un taux record de raccordements : depuis le lancement de la commercialisation il y a 6 mois, près de la moitié des habitants de Lahousoye ont déjà opté pour la fibre optique. De très bons taux de raccordement sont également enregistrés à Bonnay, Vaire-sous-Corbis, Vaux-sur-Somme, Sailly-le-Sec et Hamelet. La fibre ça marche !

Quelques conseils

- Ne résiliez pas votre abonnement actuel tant que la fibre n'est pas installée.
- En cas de doute lors du démarchage commercial, contactez la Communauté de Communes.
- Si vous rencontrez des problèmes techniques, vous pouvez joindre votre opérateur.
- Anticipez : même si aujourd'hui vous avez un débit suffisant pour utiliser internet, pensez que demain la fibre va vous permettre bien des usages dans votre vie quotidienne. Vous raccorder dès maintenant c'est la garantie d'être prêt pour l'avenir. Et pour le moment, le raccordement est offert par la collectivité.

- Raccordement gratuit : la Somme est un des seuls départements où vous n'aurez pas à payer les frais de raccordement. En effet, ceux-ci sont pris en charge par Somme Numérique et les Communauté de Communes qui y adhèrent.

JEUX ENFANTS SPECIAL VACANCES

Que tu partes à la campagne, à la mer, à la montagne, chez papi et mamie en Normandie ou au centre de loisirs, on a pensé à toi pendant les vacances et on te propose quelques petits jeux pour apprendre en s'amusant.

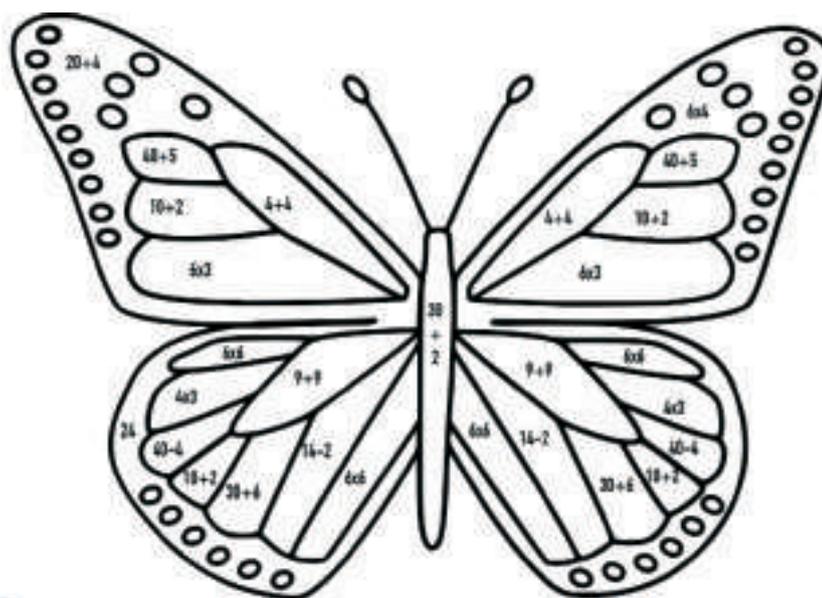
Toute l'équipe du Val de Somme te souhaite de super vacances !



Additionne, multiplie, soustrait les différents chiffres pour obtenir le code couleur



- 12 : jaune
- 45 : vert
- 24 : violet
- 32 : orange
- 36 : bleu
- 8 : rouge
- 18 : rose



Brochettes Mikado® fruits

Temps de préparation : 15 minutes

Ingrédients

(pour environ 20 brochettes) :

- 20 Mikado®
- 5 grosses fraises coupées en 2
- 2 bananes épluchées et coupées en tronçons et/ou kiwi
- 1 pomme coupée en dés
- 20 grains de raisins noirs ou blancs

Une recette pleine de fraîcheur facile à réaliser

- 1) Nettoie les fruits et épluche les si besoin
 - 2) Coupe les fruits en morceaux ou en rondelles
 - 3) Enfile les fruits sur une vraie brochette avant pour former le trou
 - 5) Puis enfile-les sur les Mikado® !
- BON APPÉTIT !

Astuce / conseil : termine ta brochette par un grain de raisin et une petite feuille de menthe fraîche

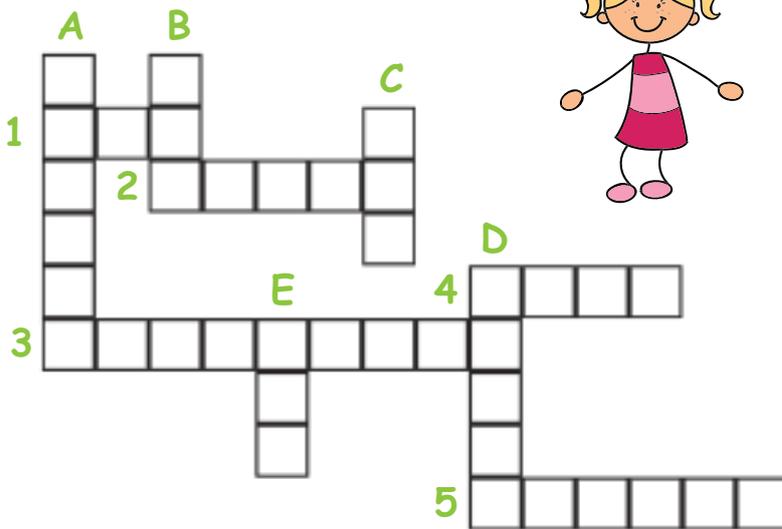


VERTICAL

- A : Dans le Val de Somme : Les ... de la Barette
- B : Maison des oiseaux
- C : L'eau l'éteint
- D : Il se casse mais se recycle à l'infini
- E : Saison chaude

HORIZONTAL

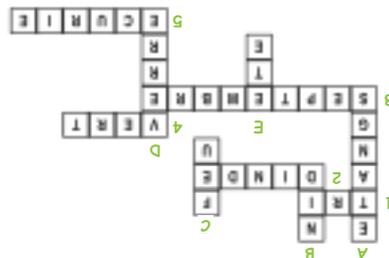
- 1 : Grâce à lui on peut recycler
- 2 : Elle glougloute
- 3 : C'est le mois de la rentrée
- 4 : Couleur du couvercle du bac des ordures ménagères
- 5 : Maison des chevaux



Relie chaque emballage recyclable à l'objet qu'il devient une fois recyclé



Ça devient quoi ?
 A-3 : Il faut 4 briques de lait recyclées pour fabriquer un rouleau de papier toilette
 B - 2 : Il faut 6 boîtes de conserve recyclées pour fabriquer une casserole
 C - 4 : Il faut 12 bouteilles d'eau gazeuse pour fabriquer un oreiller
 D - 5 : Il faut 126 canettes en alu recyclées pour fabriquer une trottinette
 E - 1 : Il faut 20 bouteilles d'eau recyclées pour fabriquer un pull



SOLUTIONS



La médiathèque a opéré sa mue technologique

L'équipe en place n'a perdu aucun membre et a même été rejointe par deux automates ! Le personnel est ainsi plus disponible pour vous accompagner, vous conseiller et mettre toutes ses compétences à votre service.

Les automates

- Ils sont chargés d'enregistrer les prêts et les retours de documents. Ils sont très simples à utiliser.
- Vous pouvez gérer les prolongations, éditer un ticket pense-bête qui récapitule vos emprunts, avec leur date de retour.
- Vous pouvez aussi consulter votre compte lecteur et savoir combien vous avez de prêts et de réservations en cours.

Comment emprunter un document ?

- Scannez le code-barres de votre carte de lecteur.
- Posez les documents un par un sur la platine.



Les portiques

Grâce aux portiques, vous savez si tous vos documents sont bien enregistrés en prêts avant de quitter la médiathèque.

Le compteur installé à l'entrée permettra d'éditer des statistiques de fréquentation.

Chaque usager (inscrit ou non à la médiathèque) dispose désormais d'un identifiant et d'un mot de passe pour accéder à trois services distincts :

- à distance via le site internet : le compte lecteur,
- sur place à la médiathèque : l'EPN
- ainsi que le wifi.

Le site internet / portail documentaire

www.lecturepublique.valdesomme.com

Le nouveau site offre des modalités de recherche plus intuitives dans le catalogue de la médiathèque qui compte 25 000 documents. Un champ de recherche très simple est présent en haut de la fenêtre.

Quand la liste des résultats s'affiche, vous pouvez affiner vos recherches avec les "facettes" qui apparaissent sur la gauche de l'écran.

Vous pouvez créer un compte lecteur et ainsi accéder à votre espace : documents empruntés et dates de retour, liste des réservations, liste des envies... Enfin, vous pouvez vous inscrire à la lettre d'information mensuelle (newsletter) qui va remplacer les mails que vous receviez pour chaque animation proposée par la médiathèque.

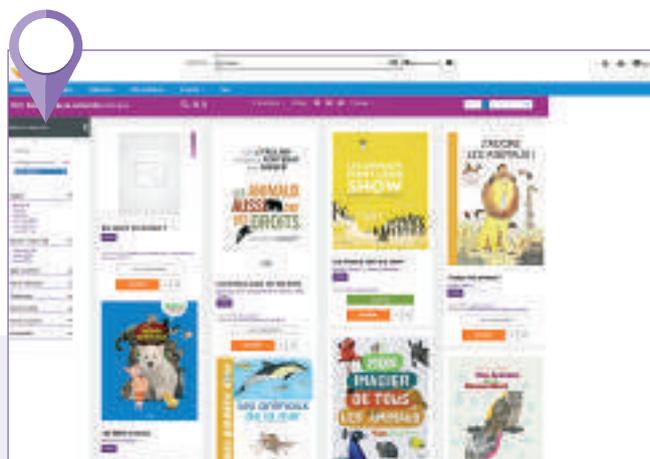


Lettre d'information

Zone de recherche :



Pour affiner votre recherche :



L'espace public numérique (EPN)

Des ordinateurs sont déjà à la disposition du public pour diverses utilisations : internet, bureautique, multimédia, impressions si nécessaire.

Ces ordinateurs sont accessibles gratuitement, sans réservation préalable, pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque.

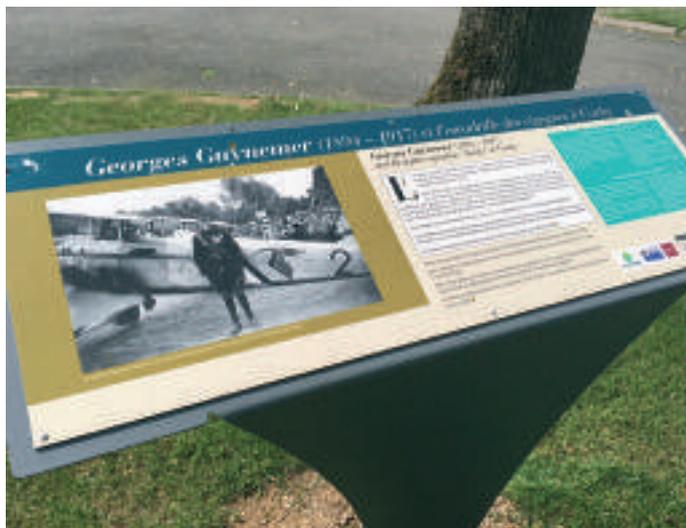


Médiathèque intercommunale du Val de Somme

31 b rue Gambetta - Enclos de l'abbaye - 80800 CORBIE - Tél. : 03 22 96 35 86

mediatheque@valdesomme.com

Histoire et patrimoine du Val de Somme



Cachy

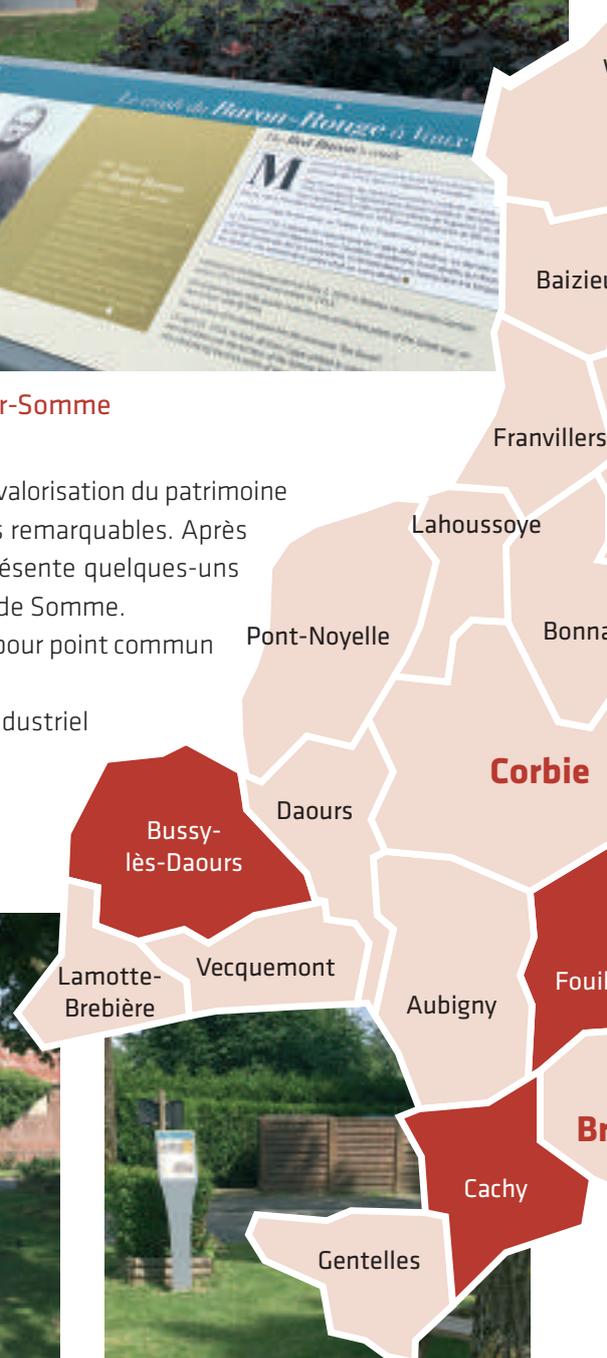
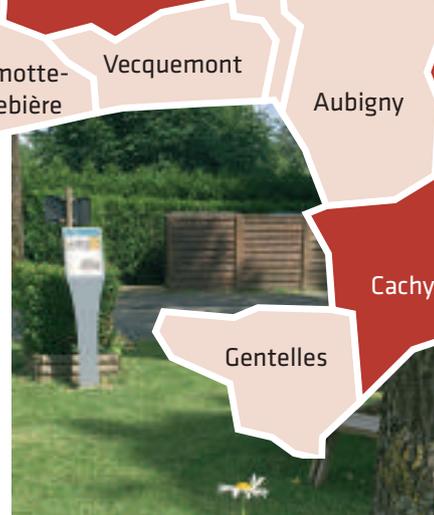


Vaux-sur-Somme

La Communauté de Communes continue d'installer la signalétique de valorisation du patrimoine du Val de Somme qui rappelle les faits historiques et les bâtiments remarquables. Après Corbie (n° 42) et Villers-Bretonneux (n° 44), ce numéro 45 vous présente quelques-uns des panneaux qui viennent d'être implantés dans sept communes du Val de Somme. Dans le cadre du centenaire du 1^{er} conflit mondial, ces sept communes ont pour point commun d'avoir été le théâtre d'évènements historiques entre 1914 et 1918. Ces panneaux mettent également en valeur le patrimoine historique et industriel local. Partez à la découverte de nos richesses au travers de ce circuit.



Cachy

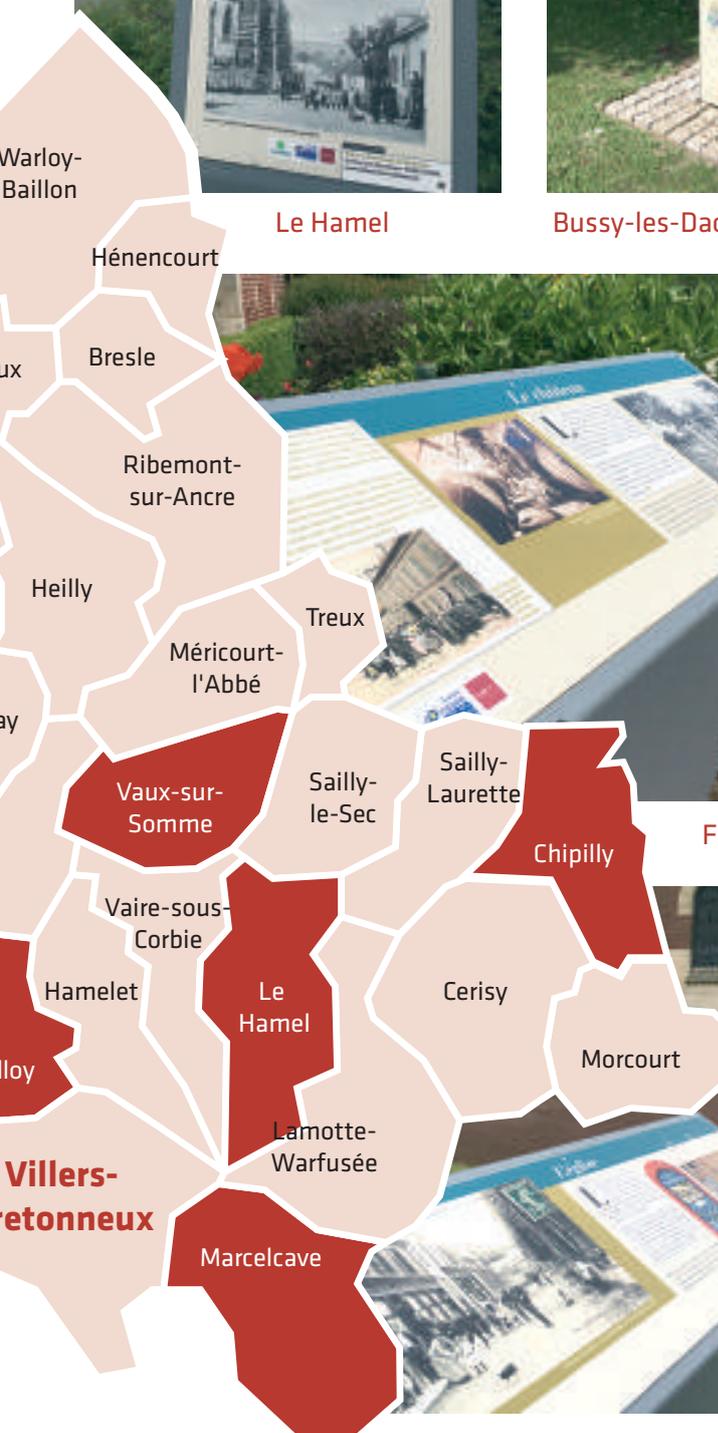




Le Hamel



Bussy-les-Daours



Fouilloy



Chipilly



Marcelcave



Fêtes et animations près de chez vous

Juin 2018

Dimanche 24 juin

Bonnay - Place du Marronnier

Fête locale. Attractions foraines et exposition de tracteurs.
Réderie (06 21 51 14 15).

Vendredi 29 juin

Heilly - A 20 h 30, dans l'église

Concert du chœur multi-voix.
Tarif : 5 €. Gratuit - de 12 ans.

Samedi 30 juin - Corbie



Les 30 juin et 1^{er} juillet - Heilly

Concours national d'attelage.
Renseignements au 06 15 93 11 16.



Juillet 2018

Lundi 2 juillet

Le Hamel - A 20 h, dans l'église

Concert australien Concordia College.
Renseignements : 03 22 96 91 72.

Mercredi 4 juillet

Le Hamel - De 10 h à 18 h

Commémoration Centenaire de la bataille de Le Hamel.
Renseignements : 03 22 96 91 72.

Dimanche 8 juillet

Vaux-sur-Somme - Marais communal

Concours de pêche aux blancs et repas champêtre organisé par l'association des pêcheurs. Renseignements et inscriptions : 06 72 38 25 35.

Vendredi 13 juillet

Le Hamel - A 19 h, salle polyvalente

Repas cochon grillé (réservations avant le 11 juillet au 03 22 96 88 06). A 22 h 45 au stade communal : retraite aux flambeaux suivie du feu d'artifice du Centenaire.
A 23 h 30 à la salle polyvalente : bal.

Samedi 14 juillet

Cachy - Dès 6 h

Réderie. Réservation au 06 12 37 74 86 ou 06 28 72 18 66. De 10 h à 19 h : exposition. A la tombée de la nuit : bal.

Corbie, Fouilloy et Aubigny

A 23 h : feu d'artifice sur les étangs.

Warloy-Baillon - Dès 7 h 30, au stade

La Warloysienne. Randonnée VTT et Marche. Manifestation organisée par Chés Avionneux et le Comité des fêtes.
Contact : 06 10 10 95 59.

Samedi 21 juillet - Corbie, de 8 h 30 à 12 h 30 salle polyvalente d'Etampes

Don du sang.

Vendredi 27 juillet

Le Hamel - A 17 h 30, salle polyvalente

Loto organisé par l'association Allez les bleus - Réservations au 06 41 59 78 28.

Dimanche 29 juillet

Villers-Bretonneux - Quartier du Cailloix

Réderie organisée par l'association "Vivre à Villers-Bretonneux".
Réservations : 06 05 04 44 85.



Musée des Amis du Vieux Corbie

Ouvert du 26 juin au 1^{er} septembre, du mardi au samedi de 14 h 30 à 17 h 30 (sauf jours fériés).
13 bis place de la République.

Un Dimanche au Kiosque

Parc de la mairie de Corbie - 15 h

8 juillet : Stratus
29 juillet : Natty est Folle
5 août : Face B
9 septembre : Elixir 003
23 septembre : ETTE

Août 2018

Du vendredi 3 au dimanche 5 août

“Mémoire en scènes”. Entrée gratuite.

Renseignements et réservations auprès de l'Office de Tourisme (03 22 96 95 76).

• **Vendredi 3 août - Lamotte-Warfusée**
A 20 h 30, salle polyvalente du Santerre
“Comme en 14” spectacle cabaret par le trio musical Adèle Chignon.

• **Samedi 4 août - Marcelcave**

A 20 h 30, salle des fêtes

Spectacle théâtral “Carnets de guerre” par la compagnie Nomades.



• **Dimanche 5 août - Chipilly, salle du ball-trap.** A 15 h, spectacle fantaisiste “Comique troupière” et à 17 h, spectacle café-concert “Les poilus désenchantés” par la compagnie Muzikohl.

Dimanche 5 août - Aubigny

Fête locale et réderie.

Inscriptions en mairie.

Dimanche 12 août

Le Hamel - De 6 h à 18 h

Réderie organisée par l'association Country Hamelois. Réservations : 03 22 96 03 29 ou 06 71 88 42 17.

Lamotte-Warfusée - De 6 h à 18 h

Réderie-brocante organisée par l'association Vivre à Lamotte. Renseignements au 06 13 24 85 72.

Lundi 13 août - Chipilly - De 6 h à 18 h

Commémorations du centenaire organisées par la Mairie.

Renseignements au 03 22 76 66 21.

Dimanche 26 août - Bonnay

Dès 10 h à la mairie

Fête du centenaire organisée par la commune. Renseignements au 03 22 48 12 82.

Vendredi 31 août

Le Hamel - A la salle polyvalente

Loto organisé par l'association Allez les bleus. Réservations au 06 41 59 78 28.

Septembre 2018

Samedi 1^{er} et dimanche 2 septembre

Méricourt-l'Abbé - Grande Guerre

Samedi 1^{er}, dès 22 h : soirée avec feu d'artifice et laser.

Dimanche 2 : grande parade musicale avec chars organisée par la Mairie.

Renseignements au 06 81 68 61 90 ou 06 03 15 83 71.

Samedi 8 septembre - Corbie

De 10 h à 18 h place de la République

Salon des loisirs.

Mercredi 12 septembre - Cachy

A 18 h 30, place Escadrille des Cigognes

Cérémonie commémorative et hommage à Georges Guynemer. Organisé par la Mairie. Renseignements au 03 22 42 91 17.

Dimanche 16 septembre - Corbie

A 14 h 30 aux étangs de la Barette

Sortie nature organisée par le Conservatoire des espaces naturels de Picardie avec la commune et le Conseil départemental de la Somme, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.

Inscription au 06 07 41 54 71 ou reservation@conservatoirepicardie.org

Du 22 au 30 septembre

Vecquemont, salle polyvalente

Exposition “14-18, de la zone rouge à la zone blanche, hôpital de campagne”, organisée par la Mairie. Entrée libre. Renseignements au 03 22 48 44 73.

Expositions au Centre d'Accueil et d'Animation de Corbie

Du mardi au samedi : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h

Dimanche : 10 h - 12 h (juillet et août)

Entrée libre

Expositions

Jusqu'au 4 juillet

- Anne-Sophie ALVES DOMINGUES et Sabrina TETAZ “Portraits”
- “Les maisons traditionnelles de la Somme”

Du 5 juillet au 1^{er} septembre

David DELANNOY - Photographies
“Poussières d'Histoires”

Du 4 au 29 septembre

Odile HARLAUX - Photographies
“L'autre regard des paysages samariens”

Dimanche 23 septembre - Vaux/Somme

Réderie organisée par l'association des pêcheurs. Renseignements et inscriptions : 06 72 38 25 35.

Vendredi 28 septembre

Le Hamel, salle polyvalente

Loto organisé par l'association Allez les bleus. Réservations au 06 41 59 78 28.

Dimanche 30 septembre

Franvillers - Salle polyvalente et terrain de ballon au poing

Réderie. Renseignements et réservation au 03 22 40 57 87.



Visite guidée

Abbatiale Saint-Pierre à Corbie

Du mardi au samedi à 15 h du 7 juillet au 1^{er} septembre**Visite guidée**

"Les mystères de l'église de La Neuville de Corbie"

Chaque jeudi à 10 h 30 du 7 juillet au 1^{er} septembre**Ascension**

de la tour sud de l'Abbatiale de Corbie

Chaque vendredi à 10 h 30

**Visite**
"Sur les traces de la prestigieuse Corbie"Du mardi au samedi à 16 h 30 du 7 juillet au 1^{er} septembre

Programme de la SAISON ESTIVALE

Circuit urbain guidé

"Villers-Bretonneux, des Mérovingiens à nos jours"

Samedi 28 juillet à 10 h 30

**Circuit commenté**

"A la découverte de l'histoire de Fouilloy"

Samedi 4 août à 10 h 30

**Visite guidée**

"Le patrimoine de Daours"

Samedi 11 août à 10 h 30

**Visite guidée**

Les fantômes du vendredi

- Les 13 juillet et 17 août à 18 h à Corbie
- Les 20 juillet et 24 août à 18 h à Vecquemont
- Les 27 juillet, 3 et 10 août à 18 h à Heilly

Visite guidée

des sites mémoriaux

- Mémorial national australien : 13 et 27 juillet / 10 et 24 août à 10 h 30
- Le Parc Mémorial du corps d'armée australien de Le Hamel : 20 juillet, 3 et 17 août à 10 h 30

**Ateliers**

Les journées des ateliers d'arts médiévaux

- Les samedis 21 juillet et 18 août
- Calligraphie : 10 h - 12 h
- Enluminure : 14 h - 17 h

Visites

Les maisons du Val de Somme

- 18 juillet à 15 h : Marcelcave
- 22 août à 15 h : Daours et Vecquemont
- 25 août à 15 h : les étangs de la Barette à Corbie

Ateliers nature pour les 6-12 ans

De 14 h 30 à 16 h 30

- Cîte à insectes : 12 juillet et 9 août
- Petites bêtes : 19 juillet et 16 août
- Fabrication de nichoirs : 26 juillet et 23 août

**Ateliers nature pour les adultes**

De 15 h à 17 h

- "Mes produits cosmétiques faits maison" : samedi 7 juillet à Fouilloy

**Sorties nature en famille**

- "A la rencontre des chauves-souris" : 20 juillet à 20 h 30 à Bussy-lès-Daours
- "Les plantes : amies ou ennemies ?" : 18 août de 15 h à 17 h à Warloy-Baillon

Balades nature d'Émilie

- Marais de Bonnay : 21 juillet à 15 h
- Falaise Sainte-Colette et étangs de la Barette : 28 juillet et 11 août à 15 h
- Les larris et marais de Daours : 4 août à 15 h

Balades nature en canoë

Descente du fleuve Somme de Sailly-le-Sec à Corbie : les samedis 21 juillet et 18 août à 14 h

**Visites guidées**

- Brasserie artisanale Picardennes : 20 juillet et 31 août à 16 h
- Atelier Marbella : 10 juillet et 30 août à 15 h
- Boulangerie-pâtisserie Langlet : 7, 21 et 28 août à 10 h 30



Découverte du patrimoine historique

Découverte du patrimoine naturel

Découverte de l'artisanat